

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

INFORMATIONS

La Chambre a discuté l'interpellation Basly, tout s'est passé en douceur ; M. Clémenceau n'a pas été trop méchant ; il a pourtant sommé le gouvernement d'obliger les patrons et les ouvriers à le prendre pour arbitre ; bien que soutenu par MM. de Mun et Basly, son ordre du jour n'a pu obtenir la priorité, il a été écarté par 333 voix contre 196.

M. Basly a demandé la mise en régie des mines, c'est-à-dire leur confiscation et leur exploitation par l'Etat ; le ministre des travaux publics n'a pas osé aller si loin ; alors M. Basly s'est vanté de faire accepter par les grévistes un arbitrage, et, après la séance, le ministre Yves Guyot a choisi des arbitres.

En soi, le principe de l'arbitrage est excellent ; dans le cas actuel il faudrait savoir si les intéressés, patrons et ouvriers, acceptent : 1° le principe de l'arbitrage ; 2° les arbitres choisis par d'autres que par eux. M. Basly est certainement un grand homme, cependant il est moins grand qu'il ne le croit ; les ouvriers le considéraient comme un socialiste *apprivoisé*, déjà ils ont prouvé que ses conseils ont peu d'autorité, car ils se sont mis en grève malgré lui. De leur côté, les patrons seront tentés de se tenir sur la réserve en face d'un gouvernement prêt à toutes les capitulations. Espérons pourtant que tout s'arrangera pour le mieux.

M. de Freycinet a prononcé quelques paroles et obtenu petit succès. M. Constans obtiendra le sien sur le vote des fonds secrets. Que voulez-vous ! le temps n'est plus aux résistances ; on accepte ce qui est, par crainte de ce qui sera.

« Stabilité ou dissolution ». C'est le mot d'ordre donné par les journaux ministériels, et ce n'est pas la Chambre seulement qui est menacée de dissolution, mais la société tout entière. Il semble que chacun se dise, à gauche plus encore qu'à droite : Ne renversons rien, ne bougeons pas, notre abri croulera toujours trop vite.

C'est à propos de l'alliance russe que les ministériels ont lancé à leurs adversaires ce défi : « Stabilité ou dissolution ». A les en croire, l'alliance est conclue avec la Russie, mais à cette condition expresse que les radicaux n'arriveront pas au pouvoir. Assurément la Russie ne doit pas souhaiter à la France un ministère radical ; mais croire qu'elle tienne tant que cela à la stabilité du ministère Freycinet serait s'abuser étrangement.

LES VOYAGES DE M. DE GIERS

On lit dans le *Figaro* :
« On dit dans l'entourage de M. de Giers que son voyage à Paris est symptomatique mais n'a pas de but précis. On ajoute que, les ambassadeurs russes correspondant directement avec le Tsar, seul maître de la politique russe, il ne serait pas besoin du déplacement d'un ministre pour mener à bien une négociation diplomatique. »

» On affirme encore que M. de Giers n'est porteur d'aucun traité et qu'il n'est chargé d'aucune négociation financière, comme le bruit en a couru dans certaines capitales. M. de Giers voyage pour sa santé et pour son plaisir. Son voyage l'a mené en Italie, il y a un mois — il le mène aujourd'hui à Paris — il le mènera lundi à Berlin.

» Il est au surplus fort aise de voir les ministres (il devait rencontrer cet été, à Vevey, M. Ribot : le hasard seul a empêché alors cette entrevue). Il présentera ses devoirs au Président de la République. Il sera heureux de rapporter au Tsar toutes les preuves de sympathie pour la Russie qu'il ne manquera pas de recueillir dans le monde officiel et dans la population.

» Ce qui précède vient, nous le répétons, de la meilleure source. C'est, croyons-nous, la vérité officielle, celle que le monde officiel russe, toujours très réservé, désire voir accréditer. »

LA GRÈVE DES MINEURS.

MM. Baudin et Basly ont quitté Paris jeudi soir, allant dans le Pas-de-Calais aviser les grévistes des propositions officielles faites par le Ministre des travaux publics, à la suite de la déclaration de M. Basly qui se porte garant de faire accepter aux grévistes la décision arbitrale. Le gouvernement a nommé cinq arbitres, dont trois conseillers d'Etat et deux ingénieurs des mines, qui se rendront à Arras si les grévistes et les patrons acceptent l'arbitrage.

LES EXPLICATIONS DU NOMMÉ LAFARGUE

Mercredi soir, Lafargue a donné une conférence à la Scala de Lille.

Voici ses explications triomphantes : « On me demande de fournir des papiers. La police aux mains sales me les a volés en 1871. Oui, je suis un sans-patrie, car je suis pour la patrie universelle, mais je suis Français avant tout, car la France est le pays de la Révolution. »

Un nommé Delaury propose l'ordre du jour suivant : « Les électeurs réunis dans la salle de la Scala, après avoir entendu les explications du député Lafargue, constatent qu'il a bien la qualité de Français et que le *Progrès du Nord* a menti en la lui contestant. »

La séance est levée aux cris de : Vive la Révolution sociale ! A bas le *Progrès du Nord* !

M. Lafargue, à sa sortie, est suivi par plusieurs milliers de personnes, chantant : « C'est Culine qu'il nous faut ! »

LE PRINCE JEAN D'ORLÉANS

Le prince Jean d'Orléans, fils de M^{re} le duc de Chartres, entrera prochainement dans l'armée danoise ; il suivra les cours de l'Ecole d'officiers. Le second fils de M^{re} le duc de Chartres est âgé de dix-sept ans.

On sait que la princesse Marie, sœur aînée du prince, a épousé S. A. R. le prince Valdemar de Danemark. L'entrée du prince Jean d'Orléans, qui ne peut servir dans les rangs de l'armée française, à l'Ecole militaire de Danemark a une double raison : raison de famille et

raison de patriotisme, car on n'ignore pas les liens qui existent entre la famille royale de Danemark et la famille impériale de Russie.

On n'aime pas Zola en Australie. Le gouvernement de Victoria a fait saisir l'*Assommoir*, *Nana*, la *Terre et l'Argent*.

Ces exemplaires devaient être détruits par le feu — et il a fallu que les libraires, pour éviter une grosse perte d'argent, s'engagent à renvoyer en France les livres incriminés.

Contre les Grands Magasins

La « Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce », continue sa campagne contre les grands magasins.

Quatre mille de ses membres se sont réunis à Paris dimanche après midi, dans la grande salle des Fêtes du Trocadéro, pour y tenir leur sixième assemblée générale. Cette réunion avait été annoncée par des affiches dont la disposition typographique était assez curieuse. On y lisait, de loin, en gros caractères :

MANIFESTONS VIOLEMMENT

ET

Refusons l'Impôt

Seulement, en s'approchant, on constatait que ce n'était pas là un conseil donné par la Ligue, mais bien la simple mention de l'opinion des « impatiens », opinion que les organisateurs désapprouvaient en lui préférant une « action pacifique ».

Les vingt-deux députés membres de la commission chargée d'étudier les transformations à apporter à la loi sur les patentes avaient été convoqués, ainsi que leurs autres collègues et les conseillers municipaux.

Beaucoup étaient venus.
M. Christophe, président de la Ligue, a exposé les souffrances du petit commerce. Puis il a annoncé que l'agitation gagnait les départements et que dix-huit villes avaient envoyé des délégués. Après lui, M. Mesureur a fourni des indications sur l'état actuel des travaux de la commission parlementaire. Il a terminé en assurant les ligueurs de l'intérêt que leur porte la Chambre, mais en les engageant très nettement à s'abstenir de « violences que tout le monde réprouverait. »

M. Charles Dupuy a également pris la parole dans le même sens, sans dissimuler à l'auditoire qu'il ne partageait pas toutes les idées de la Ligue.

La réunion a pris fin à la nuit tombante par le vote d'une motion « protestant énergiquement contre la loi qui autorise de tels abus » et annonçant qu'une démarche sera prochainement faite auprès de la Chambre pour hâter la réforme de la loi sur les patentes.

AU TONKIN

Il n'est malheureusement que trop évident que la nomination de M. Lanessan aux fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine n'a pas suffi pour mettre un terme à une situation qui paraît chaque jour de plus en plus grave. Le dernier paquebot arrivé à Marseille,

le *Saghalien*, apporte, à cet égard, les renseignements les plus caractéristiques.

Une bande de 60 pirates est venue attaquer le village de Thay-Thuy, à quinze kilomètres de Son-Tay. Deux habitants ont été tués ; le village a été pillé.

Une bande du Doc-Khoch a attaqué le village de Tho-Tang. 70 maisons ont été incendiées.

Le convoi de ravitaillement parti d'Hanoï le 27 juillet et arrivé à Luc-au-Chan le 29 août, a été attaqué le 28 août par une bande de 200 pirates. Ceux-ci ont été repoussés, perdant une vingtaine de tués et autant de blessés. Nous avons eu 3 tués et 4 blessés sans compter les rameurs. Cette bande a été cernée par un détachement de gardes civils qui, armés de 60 fusils, ont attaqué le village de Chni-Bas.

La bande s'était fortifiée dans une pagode d'où, malgré plusieurs assauts successifs, elle a réussi à s'échapper à la faveur de la nuit. Nos pertes sont sensibles : six gardes civils tués et deux blessés.

Ce n'est pas, comme on voit, des indigènes qu'on est obligé d'attaquer, mais des indigènes qui attaquent et qui ne le font évidemment que parce que l'insuffisance de nos effectifs leur donne l'espoir d'être vainqueurs.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Les chiens de guerre.* — On sait que tous les bataillons de chasseurs allemands ont été, il n'y a pas longtemps, pourvus de chiens de guerre. Le dressage de ces animaux s'est effectué dans de très bonnes conditions et leur utilisation donne, paraît-il, les meilleurs résultats.

Voyages d'études. — Le ministre de la guerre a décidé que les voyages d'études des officiers de l'état-major de la cavalerie et de l'artillerie, qui, jusqu'à présent, avaient été organisés à titre d'essai, s'effectueraient régulièrement à l'avenir chaque année.

La natation dans la cavalerie. — Les exercices de natation pour les régiments de cavalerie sont de plus en plus fréquents. On veut habituer ces troupes à pouvoir, en temps de guerre, passer les rivières à la nage.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LE GÉNÉRAL LACRETELLE

On a vu que le deuil du regretté général Lacretonne a été ordonné et conduit par ses enfants et gendres adoptifs. Nous devons donner, à ce sujet, une explication qui est tout à l'honneur du général défunt.

M. le lieutenant Gibon et M^{les} Gibon, devenues M^{mes} Colona di Giovellina et L. Lacretonne, sont les enfants du général Gibon, un vieux camarade du général Lacretonne.

Dans une des meurtrières batailles de 1870, Gibon fut blessé à mort auprès de Lacretonne ; il allait mourir, avec la poignante inquié-

tude de laisser après lui trois orphelins tout jeunes, sans protecteur, sans fortune. Lacrevelle promit à son vieux camarade que les trois enfants seraient comme ses propres enfants; Gibon put mourir consolé; et M^{me} Lacrevelle, née Guilhem, ratifia sans hésiter l'acte généreux de son mari.

Les enfants du général Gibon ne quittèrent plus la maison du général Lacrevelle.

Nous donnons aujourd'hui les deux discours prononcés, au cimetière de l'Est, à Angers, sur la tombe du regretté général, par M. le général Derroja, ancien commandant du 2^e corps d'armée, et par M. E. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, au nom de la députation de Maine-et-Loire.

Discours du général Derroja

« Messieurs,

« La douleur de tous ceux qui ont connu le général Lacrevelle, en apprenant sa mort si subite et si triste — l'émotion, la consternation de ceux qui ont pu venir lui rendre les derniers devoirs, disent assez l'estime, l'affection, le dévouement qu'il méritait si bien et dont il était entouré. Permettez à un de ses plus anciens camarades d'enfance de refouler un moment sa douleur et de retracer en quelques mots la vie militaire de ce vaillant soldat, de ce chef aimé, de ce cœur généreux.

« Fils d'un officier supérieur du premier Empire, Lacrevelle ne pouvait que continuer les traditions militaires qui existaient dans sa famille: admis au collège de La Flèche en 1833, à l'âge de 11 ans, il y fit de brillantes études. En 1841, alors que les affaires d'Orient réveillèrent un moment le patriotisme qui ne s'éteint jamais dans notre France, Lacrevelle fut admis des premiers à Saint-Cyr. Deux ans après, il demandait et obtenait de servir à la légion étrangère, comme sous-lieutenant; c'était l'époque où la guerre était des plus actives, des plus difficiles, des plus pénibles en Algérie. De 1843 à 1854, il prit part à toutes les opérations militaires du 1^{er} étranger, comme aux travaux de colonisation entrepris par ce régiment et qui ont tant contribué à la prospérité de la province d'Oran. Durant cette période, Lacrevelle gagna les grades de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

« En Crimée, après la bataille de l'Alma, nous le retrouvons à la tête d'un bataillon du 2^e zouaves; deux fois blessé devant Sébastopol, deux fois cité à l'ordre de l'armée, sa belle conduite lui valut le grade de lieutenant-colonel. Placé au 1^{er} de ligne, qui occupait la vallée de Baidar, son général de division donna au nouveau promu le commandement supérieur des avant-postes. Lacrevelle déploie dans cette mission difficile l'activité, le coup d'œil, les connaissances militaires qui établissent sa réputation dans l'armée et qui ne tardent pas

à le faire nommer colonel. Mis à la tête du 31^e d'infanterie, il fut appelé, deux ans après, au commandement du régiment des zouaves de la Garde. Lacrevelle pouvait être fier, à juste titre, de ce poste, qui le mit tout à fait en lumière. — Le jeune et brillant colonel des zouaves de la Garde fut promu général de brigade en 1865; il n'avait que 42 ans. Il obtint de revenir en Algérie, dans le Sud-Oranais, théâtre de ses premiers exploits, terre de ses prédilections, de ses travaux les plus remarquables.

« La guerre de 1870 le rappela en France. A la bataille de Reischoffen, où l'on se battit toute la journée un contre six, le général Lacrevelle commandait une brigade composée de zouaves et de tirailleurs. Ces intrépides soldats, animés par l'exemple de leur chef, tombèrent presque tous, mais non sans faire éprouver à l'ennemi les pertes les plus sérieuses. Vains efforts, comme à la bataille de Sedan, où le général Lacrevelle combat à la tête d'une division du 12^e corps. La victoire, pendant cette fatale guerre, a déserté nos drapeaux, mais elle y reviendra sûrement, avec les efforts de tous, et grâce à la puissante organisation de notre armée devenue vraiment nationale.

« A peine rentré de captivité, le général Lacrevelle prend le commandement de la 19^e division d'infanterie et plus tard celui de la 4^e, à Compiègne, toujours entouré du dévouement, de l'estime et de la confiance qu'il savait si bien inspirer par sa bonté, ses services distingués et sa haute expérience de la guerre. En 1887, alors qu'il fut atteint par la limite d'âge, le général Lacrevelle était le plus ancien de nos divisionnaires et grand-officier de la Légion d'honneur depuis plus de douze ans.

« Entré dans la vie civile, il jugea qu'il pouvait encore rendre des services à l'armée et à son pays; il se présenta à la députation et la confiance de ses concitoyens l'envoya siéger au Corps législatif.

« Nul n'était plus compétent que lui pour traiter dans les commissions, et même à la tribune, les questions militaires. Ses études, ses travaux furent constamment dirigés vers l'organisation et l'instruction de l'armée. Dans ces dernières années, il passait une grande partie de son temps à coordonner, à écrire les faits militaires, auxquels il avait pris part en Algérie et en Crimée. Il y travaillait encore, lorsque la mort implacable est venue le frapper si cruellement.

« Cette fin si triste, si inattendue, est doublement faite pour plonger dans la plus profonde douleur son excellente et digne compagne, ses enfants d'adoption, qu'il aimait comme siens, ses amis, enfin tous ceux qui ont connu le général Lacrevelle.

« Puissent les sympathies, puissent les témoignages d'estime, puissent les regrets qui sont adressés de toutes parts à la famille éplo-
rée, adoucir sa douleur.

« — Et toi, cher ami, vaillant soldat, noble cœur, repose en paix! — Ton âme a déjà reçu la récompense des services que tu as rendus, du bien que tu as fait dans cette vie. — Ta mémoire restera dans nos cœurs. — Ce n'est pas adieu que nous te disons, mais au revoir. »

Discours de M. Berger, député

« Messieurs,

« Avant de nous séparer, je vous demande la permission de rendre, au nom des députés de Maine-et-Loire, un dernier hommage au collègue si aimé, si respecté que, par un coup subit, la mort vient d'enlever à notre affection.

« Je n'ai point à parler des éminents services et des actions d'éclat qui ont illustré sa vie militaire. On vient de les retracer éloquemment devant vous; on vous a rappelé quelle part glorieuse il prit à la guerre de Crimée. Tel notre collègue avait été aux jours de victoire, tel on le retrouva aux jours de défaite et de malheur: intrépide au feu, hardi et ferme dans le maniement des troupes, toujours prêt à faire son devoir et plus que son devoir avec l'abnégation héroïque, la noble et fière simplicité du vrai soldat.

« Il était, depuis 17 ans, général de division, au moment où il fut atteint par la limite d'âge. Son ancienneté de grade, sa grande expérience, son mérite reconnu avaient longtemps fait espérer à ses frères d'armes, comme à ses amis, qu'il serait désigné pour le commandement d'un corps d'armée. C'eût été le couronnement légitime de sa brillante et si honorable carrière. Cette distinction, dont il sentait le prix, lui a manqué. Il a pu regretter, sans doute, de ne l'avoir pas obtenue. Mais jamais une récrimination, jamais une réflexion amère ne s'est échappée de ses lèvres. Il avait trop de dignité pour se plaindre, et aussi l'âme trop haute pour ne pas mettre au-dessus de toute autre satisfaction la conscience d'avoir bien servi sa patrie.

« Cette pensée de la patrie continua d'être la règle de sa conduite dans la nouvelle situation à laquelle l'appellèrent, après son admission à la retraite, les suffrages des habitants de Maine-et-Loire. Elu député au commencement de 1888, réélu en 1889, mêlé à la politique, sans en avoir eu l'ambition ni le goût, il y a porté son grand sens, la droiture de son caractère, la netteté d'un esprit énergiquement attaché aux idées de justice, d'ordre social, de liberté religieuse, de bonne et sage administration, qui forment en quelque sorte le patrimoine commun de tous les conservateurs. A la Chambre, les questions militaires ont principalement fixé son attention. Il s'est associé activement aux travaux de la commission de l'armée, et, lors de la discussion de la dernière loi sur le recrutement, il a prononcé un remarquable discours, dont l'élevation, les aper-

çus judicieux, l'élégante et forte précision ont frappé ses contradicteurs eux-mêmes.

« Ai-je besoin d'ajouter que le général Lacrevelle était hautement considéré, hautement estimé dans cette Chambre où existent tant de divergences d'opinions. Ancien colonel des zouaves de la Garde, il avait des préférences qu'il ne cachait pas, une fidélité dont il tenait à honneur de ne pas se départir. Mais son respect pour les convictions autres que les siennes, sa loyauté, sa parfaite courtoisie, sa nature ouverte et franche lui gagnaient la bienveillance de ses collègues, sans acception d'origine et de parti. Ainsi que M. le président de Mahy le disait avant-hier, en termes émus, il emporte dans la tombe les regrets unanimes de l'Assemblée.

« C'est, qu'en effet, Messieurs, chez le général Lacrevelle, les qualités privées égalaient celles du soldat et du citoyen. Il était foncièrement bon, obligeant, secourable aux infortunes, constant dans ses amitiés. Sa modestie, quand il lui arrivait de rappeler les épisodes de son passé militaire, avait quelque chose de touchant, et ceux qui l'ont connu dans l'intimité de sa vie savent tout ce que le cœur de ce vaillant homme de guerre renfermait de générosité, de tendresse profonde, de sentiments délicats.

« Adieu, mon général; adieu, cher et vénéré collègue. La députation de Maine-et-Loire, qui s'honorait de vous compter parmi ses membres, conservera pieusement votre souvenir. Elle adresse à votre compagne dévouée et si cruellement atteinte, à votre famille désolée, l'expression de sa plus respectueuse, de sa plus douloureuse sympathie. »

Nous avons publié hier un compte rendu, aussi complet que possible, des funérailles du général Lacrevelle. Ajoutons que cette touchante manifestation de sympathie et de regrets envers un des plus glorieux soldats de l'armée française ne s'est terminée qu'à trois heures moins un quart; elle durait depuis neuf heures du matin.

Avec un courage admirable, M^{me} Lacrevelle a suivi jusqu'au bout cette longue voie douloureuse.

UNE ADJUDICATION

Le vendredi 18 décembre 1891, à 9 heures 1/2 du matin, au siège de l'administration des Chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, il sera procédé à l'adjudication des travaux d'établissement d'une deuxième voie entre Saumur (poste de Nantilly) et Montreuil-Bellay, ligne de Chartres à Bordeaux.

Montant des travaux . . . 249,327 fr. 34
Cautionnement 8,310 »

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 136, à Paris, et au bureau de l'ingé-

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

— Voyons, mon cher René, sourit-elle, vous vous emballerez donc toujours! Encore une fois, qu'avez-vous à me reprocher? Tout à l'heure je vous proposais de m'accompagner en Amérique. Venez; nous y vivrons très heureux ensemble, occupés, vous de votre art, moi de ma mission.

— Oh! si cela était possible! murmura-t-il douloureusement.

— Cela dépend de vous seul. Réfléchissez.

— Mais enfin, pourquoi ne voulez-vous pas rester en France? Vous exagérez singulièrement les défauts de mes compatriotes; croyez-le bien. Il y a, en province comme à Paris, une grande majorité d'esprits, soucieux des questions philosophiques et que le spiritisme intéresserait. A quoi bon prêcher cette doctrine dans la patrie d'Allan Kardec où les propaga-

teurs ne manquent pas? Vous allez sourire, mais j'avais fait si souvent le rêve de retourner auprès de ma famille avec vous! Nous passerions une partie de l'année aux Sables-d'Olonne, l'autre à Paris, si vous le désiriez. Cela vous permettrait de revoir votre mère.

— Vous oubliez mon père, fit Eva. Si ma mère vient à me voir, elle n'a qu'à me suivre aux Etats-Unis, tandis que si, lui, revenait en France, on l'arrêterait dans les vingt-quatre heures. Mais, j'y songe, vous êtes compris dans les poursuites; vous n'êtes donc plus en sûreté ici. Dans l'intérêt même de votre famille que votre arrestation peut compromettre, vous devriez partir dès ce soir.

— Pour l'instant, Maurice Clavier m'a affirmé que je n'avais rien à craindre.

— Soit, mais quand l'affaire passera en jugement.

— C'est vrai, fit-il tout songeur; peut-être vaudrait-il mieux m'expatrier.

Cette perspective d'un exil, nécessaire à l'honneur de sa famille, le plonge en des réflexions nouvelles. Au fond, il trouve là un prétexte à suivre M^{lle} Cardenio et à étouffer les reproches de sa conscience, étant de ceux qui n'osent passer outre aux remords et préfèrent les tour-

ner. Evidemment, il faut renoncer à l'espoir d'emmener Eva aux Sables-d'Olonne, et d'y passer près de ses parents et près d'elle des années très douces. Le regret de ce bonheur irréalisé lui semble infiniment mélancolique, mais il comprend que la jeune fille ne reviendra point sur sa décision. Peut-être au fond l'aime-t-elle tout de même, puisqu'elle insiste pour l'emmener aux Etats-Unis; mais combien ce caprice est superficiel, et comme elle le sacrifiera sans hésiter à sa haine contre la France, à l'idée fixe de retourner en Amérique! D'ailleurs, il existe presque toujours une chose qu'une femme aime mieux que son amour; pour l'une, ce sera son enfant, pour l'autre ses bijoux et ses plaisirs; pour Eva, c'est son prosélytisme spirite. L'homme au contraire peut tout immoler à l'adorée, jusqu'à son bonheur, jusqu'à son devoir, René aujourd'hui le sait trop.

Eva sourit en dessous, heureuse de sa domination reconquise; et elle redevenait tout à fait gracieuse, bonne souveraine avec le vaincu.

— Allons, êtes-vous décidé? reprend-elle. Si vous saviez comme je suis heureuse de vous voir enfin prêt à nous suivre! Car au fond vous ne m'êtes pas aussi indifférent que vous

l'imaginez. Là, dites à présent que je ne suis pas gentille avec vous!

— Mais, comment annoncer chez moi mon départ? Cette nouvelle est capable de tuer mon père.

— Allons donc! Vous lui direz que vous avez besoin de voyager pour achever votre éducation d'artiste; que vous choisissez l'Amérique, parce qu'il faut être le peintre de son époque, étudier la Vie et non pas des cartons poussiéreux, des bustes romains ou grecs, comme le font les autres. Remarquez que cela est très vrai; c'est à New-York et non à Rome qu'on devrait envoyer les peintres. Et puis, qui nous empêchera de revenir dans deux ans passer quelques mois chez vos parents; d'ici là, vous leur aurez annoncé notre mariage et vous leur présenterez alors leur belle-fille. — C'est décidé, nous partons ensemble?

— Je reviendrai vous voir demain. Ah! pourtant, si vous aviez voulu!

— Ne parlons plus de cela. Vous ne changerez point ma décision. C'est convenu, je vous attends demain, pour préparer le voyage. Nous nous embarquerons mardi à Dieppe. Mais peut-être serait-il plus prudent à vous de filer sur Londres dès ce soir; du moins, informez-

nier des Chemins de fer de l'Etat, 38, rue de Clocheville, à Tours.

LES SENTINELLES SAC AU DOS

En vertu d'une décision ministérielle récente, le port du sac a de nouveau été imposé aux sentinelles pendant les heures de faction.

A Angers, cette mesure a été immédiatement appliquée.

Pendant la session des assises, on a même imposé le port du sac aux hommes placés en faction à l'intérieur de la salle d'audience, ce qui, nous assure-t-on, n'avait jamais existé.

Ce qui semble signifier que quand on prend du sac, on n'en saurait trop prendre !

Voilà une explication qui ne satisfera que médiocrement nos braves fantassins !

VAUDELNAY-RILLÉ. — Mercredi, dans l'après-midi, un habitant du Vaudelnay se rendait chez le sieur Firmio Blandeau, journalier, pour y prendre livraison de fagots.

La porte de la chambre étant fermée et le grenier ouvert, l'acheteur y monta et aperçut Blandeau pendu à un chevron de la toiture. Il appela au secours l'oncle de Blandeau. On coupa la corde : mais bien que le corps fût encore chaud, les soins prodigués restèrent inutiles ; et le médecin appelé ne put que constater le décès.

On attribue la mort de Blandeau à la crainte de poursuites judiciaires, à la suite d'une violente querelle de ménage dans laquelle il avait brutalement frappé sa femme.

HYPOCRISIE

On sait que la loi scolaire, que les franc-maçons ont inspirée, interdit la prière et l'enseignement du catéchisme dans les écoles, pendant les heures des classes. Quand les Frères dirigeaient les écoles communales, il leur était interdit de faire réciter la prière ; plusieurs ont été révoqués parce qu'un élève avait un catéchisme dans sa poche. Mais les républicains n'hésitent pas à violer la loi qu'ils ont faite quand ils ont intérêt à faire croire que l'école laïque n'est pas une école sans Dieu.

C'est ce qui se passe aux Essarts (Vendée). Comme les Frères doivent avoir une école libre le premier décembre, on est devenu très pieux à l'école laïque ; on y multiplie les prières et jamais les Frères n'en ont fait dire autant. A huit heures, à onze heures et à une heure, on récite la prière du matin ; à quatre heures du soir, prière du soir suivie de la récitation du catéchisme.

La prière que l'on récite, c'est la grande prière sans en omettre un mot.

Est-ce assez joli ? Cette affectation de piété ne trompe personne ; tous les enfants qui appartiennent à des parents indépendants abandonneront l'école laïque le 1^{er} décembre.

vous où en sont les poursuites.

René baissait la tête sans répondre, partagé entre ses remords et l'ivresse de partir avec cette femme. Elle serait donc enfin sienne ! Ce cauchemar horrible, la voir là devant lui pour la dernière fois, s'évanouissait. Peu à peu, la révolte de sa conscience s'apaisa ; il transigeait inconsciemment avec elle, se persuadant que les poursuites judiciaires l'obligeaient à l'exil et que, dans quelques années, il repasserait l'Atlantique pour embrasser son père et sa mère.

Et déjà ce mot, l'Atlantique, évoquait en lui le rêve de nuits étoilées qu'il contemplait sur le pont d'un paquebot auprès d'Eva. Ensuite, rayonnerait pour eux la joie des premières années de mariage, joie lentement apaisée pour se fondre en un durable et calme bonheur. Toute la vision de l'avenir s'ouvrait à lui, se-reine jusque dans la mort, puisqu'il n'avait plus l'obsession du néant. (A suivre.)

— Pourquoi pleure-tu, Toto ?
— Albert m'a donné des coups.
— Il fallait les lui rendre.
— J'ai peur pas ; c'est moi qui les ai rendus le premier.

LE RECRUTEMENT FORCÉ DES ÉCOLES NEUTRES PAR LA MISÈRE ET LA FAIM

Au Mans, la salle d'asile laïque du faubourg de Pontlieue, mal tenue, mal aérée, dans des conditions hygiéniques déplorables, nécessitait des réparations indispensables. Le préfet, ne voulant pas néanmoins avouer l'état absolument défectueux de cette salle, a pris prétexte de la maladie vraie ou supposée d'un ou deux enfants pour l'interdire pendant un certain temps à partir du 3 novembre.

Mais les enfants n'allaient-ils point aller à la salle d'asile congréganiste ? Là était le danger. M. le préfet Lutaud, qui avait d'autant plus de raison de le redouter que les classes chrétiennes libres du quartier, récemment ouvertes, s'étaient, à sa grande indignation, trouvées immédiatement remplies d'élèves, va le conjurer.

Il se transporte, flanqué de l'inspecteur d'académie, d'un sous-préfet, d'un conseiller et d'un médecin, chez les Sœurs, compulse sans droit les registres, interroge tout le monde, veut absolument que le local soit insalubre et qu'il y ait des enfants malades ; on a appelé cela la scène du *malade malgré lui*.

Bref, le lendemain, la supérieure était tirée de la grand'messe pour s'entendre signifier d'avoir à fermer son asile.

Une pétition signée sur le champ par 135 pères et mères est portée à la préfecture par une délégation d'une vingtaine de mères de famille. Un gamin d'environ 18 ans, frère du préfet, les reçoit et dit à ces braves femmes des choses très mortifiantes. Le maire Rubillard, à qui elles ont ensuite porté leurs plaintes, leur a déclaré que l'arrêt préfectoral était un véritable abus de pouvoir, et qu'il allait s'efforcer d'arranger l'affaire dans les 48 heures.

Cette mesure inique n'en persiste pas moins ; une légitime irritation s'accroît dans tout Pontlieue contre la préfecture qui prive les enfants de leur asile, de vêtements et de soupe au moment des premières rigueurs de l'hiver, et les dames pétitionnaires parlent de retourner en plus grand nombre à la préfecture.

Dans ce même quartier de Pontlieue, l'instituteur communal et le commissaire du quartier du Bureau de bienfaisance pour cette partie de la ville, c'est-à-dire l'intermédiaire obligatoire, le dispensateur omnipotent des secours du bureau de bienfaisance.

De plus, aucun père de famille sans travail n'est admis aux ateliers municipaux sans un certificat de la part du commissaire de quartier.

Enfin, il est dispensateur des secours de l'assistance médicale. Pas un malheureux ne peut obtenir, sans certificat de lui, ni visite gratuite du médecin, ni médicaments.

On ne pouvait rêver mieux que ce recrutement forcé des écoles neutres, par la misère et la faim.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 22 novembre 1891, à 1 h. 1/2, 395^e Concert populaire

PROGRAMME

1. *Symphonie héroïque* (Beethoven).
2. *Prélude d'Eloa* (Ch. Lefebvre).
3. *Ouverture de Tannhäuser* (Wagner).
4. *Entr'acte de Philémon et Baucis* (Gounod). 1^{re} audition.
5. *Marche hongroise de la Damnation de Faust* (Berlioz).

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 novembre 1891.

Le marché est profondément troublé, tantôt cédant à un entraînement en panique et le lendemain se relevant avec une vigueur extraordinaire, aidée par les commentaires dont l'inauguration des boursiers entoure la présence de M. de Giers à Paris.

Le 3 0/0 ancien s'élève à 94.97 soutenu par les rachats du découvert. Le nouveau cote 93.90 et le 4 1/2 104.10.

Les fonds russes regagnent une grande partie du terrain perdu ; on dit que les disponi-

bilités d'or de la Russie sur les diverses places sont employées en achats de fonds russes. Le nouveau Russe revient au cours de 77 1/4. Les autres fonds étrangers, Extérieure, Italien, Portugais, participent au mouvement bien que la perte au change persiste partout sans indice de détente.

Les sociétés éprouvent les effets d'une amélioration des fonds étrangers aussi marquée ; toutes sont en hausse sensible : La Banque de Paris à 690 ; le Crédit Foncier à 1,212 ; le Lyonnais à 772 ; la Société Générale à 480 ; le Crédit Mobilier à 215 et le Comptoir nouveau à 320.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des demandes suivies motivées par la progression de ses prêts hypothécaires.

L'action des Immeubles de France cote 470.

Les Chemins Economiques valent 394 fr.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 21 novembre 1891

GRAVURES. — Les effets de la tempête du 11 novembre donnent prétexte à trois intéressantes gravures : *La barque 231* en péril à Honfleur, *l'artillerie anglaise* portant secours à un trois-mâts français à Soudgate, enfin *l'effondrement du panorama de Jeanne d'Arc* à Rouen.

Le centenaire de Meyerbeer, à l'Opéra ; le portrait de M^{lle} Invernizzi dans le *Collier de Saphirs*, voilà pour le théâtre.

Une place importante est réservée aux nouveaux cours du Collège de France que vient de voter la Chambre.

Avec le portrait de M. Pierre Lafitte, le directeur des positivistes, une grande double page représente l'une de ses conférences au milieu de ses principaux adeptes tous ressemblants.

Aux Beaux-Arts : *La Charmeuse*, tableau de M. Daux.

Enfin la science amusante : *Les bulles de savon inflammables*, complète ce programme.

TEXTE. — *Le Courrier de Paris*, par Pierre Véron ; *Le Théâtre et la Musique*, par H. Lemaire et Boisard ; *La variété : Les Chats historiques*, par Le Nôtre ; *Mondains et Mondaines*, par Etiacelle, sont complétés par les explications des gravures, les échecs, les jeux, sport, bibliographie, etc., et le commencement d'une intéressante nouvelle : *Un Homme fort*, par Victor Fournel.

En supplément, *Le Vertige de l'inconnu*, le curieux roman de M. Gustave Toudouze, illustré en couleurs, par les charmantes aquarelles de M. Marold.

Tout abonné nouveau a droit au commencement de ce roman.

Le numéro : 50 centimes.

Un ivrogne s'embarque pour aller chercher fortune.

Il écrit à sa femme :
« Je pars sur un navire de cent cinquante tonneaux. »

« Mon cher, lui répond aussitôt sa femme, petite-fille de Calino, si la traversée est longue, cent cinquante tonneaux ne te suffiront pas. »

Toto revient de sa pension.

— Eh bien ! lui dit son père, as-tu une meilleure place que la dernière fois ?

— Je crois bien !... Je suis auprès du poël.

Dernières Nouvelles

Paris, 21 novembre, 12 h. 55 soir.

Ce matin, le conseil des ministres s'est occupé des grèves. M. Jules Roche a annoncé qu'il déposera mardi son projet sur l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers.

On télégraphie de Saint-Petersbourg qu'un décret interdisant l'exportation du froment vient d'être publié. HAVAS.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 23 Novembre 1891

L'ONCLE CÉLESTIN

Opérette nouvelle en 3 actes, de MM. Ordonneau et Keroul, musique d'Edmond AUDRAN, l'auteur de la *Mascotte*.

ON COMMENCERA PAR

UNE DATE FATALE

Comédie en 1 acte, de Quatrelles.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 21 novembre : *Le Trouvère*, grand opéra en 4 actes ; *Les Amours de Cléopâtre*, vau-deville en 3 actes ; *Une Date fatale*, comédie en 1 acte.

Dimanche 22 novembre : *La Favorite*, grand opéra en 4 actes ; *L'Oncle Célestin*, opérette en 3 actes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL A, N° 34 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

MARCHÉS

DOUÉ, 16 novembre

Froment, l'hect. de 77k. 1/2, 18 50 à 19 fr. — Froment de semence, 23 fr. — Seigle, 40 à 41 fr. — Orge, 40 50 à 41 fr. — Avoine, 8 25. — Pommes de terre, le doubl-déc., » 80 à » 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 400 fr. — Paille, 40 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 fr. — Œufs, la douzaine, 1 15 à 1 20. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15 à 1 20. — Petits vins blancs des environs (230 litres), 70 fr. — Petits vins rouges, 35 à 40 fr.

BEAUFORT, 18 novembre

Froment, double-décalitre, 4 fr. — Seigle, 2 80. — Avoine, 1 80. — Pommes de terre, » 90. — Noix, 3 fr. — Châtaignes, 4 fr. — Foin, la charretée, 125 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Vin rouge, 90 à 110. — Vin blanc, 120 à 140.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pelleuse cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logé en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Abraham

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la faillite Abraham, boucher à Montilliers, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le **Vendredi 4 Décembre 1891**, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(791) Le Greffier, COLLIN.

Études de M^e CHARLES GALLET, docteur en droit, avoué à Loudun, et de M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers.

VENTE SUR CONVERSION DE SAISIE IMMOBILIÈRE

L'ADJUDICATION aura lieu le **DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1891**, heure de midi, en la Mairie de la commune de Morton, par le ministère de M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Eugène ROGER, charbon, demeurant à Morton, ayant M^e GALLET pour avoué.

Il sera procédé, le dimanche six décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, heure de midi, par le ministère de M^e NOBLET, notaire commis suivant jugement du Tribunal civil de première instance de Loudun, en date du trente et un octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des biens saisis immobilièrement sur :

M. Eugène REULLIER, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Morton, ayant M^e MORILLON DU BELLAY pour avoué.

Suivant procès-verbaux de CALLARD, huissier aux Trois-Moutiers, en date du dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Loudun, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 35, numéro 7, de BEDON, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-deux août suivant, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 48, numéro 5, de la manière suivante :

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE

I. - COMMUNE DE MORTON

PREMIER LOT

Sept ares trente-huit centiares environ de terre labourable, sis aux Varennes-d'Archer, et partie en vigne, joignant du midi le chemin d'Archer à Morton, du levant la veuve Rieul, du couchant le chemin de Saint-Léger au Gué-du-Ris.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

DEUXIÈME LOT

Sept ares quatre-vingt-onze centiares de vigne, sis à la Borne, joignant au nord Eugène Roger, du midi Louis Aubineau, du levant le chemin de Saint-Léger au Gué-du-Ris.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci..... 60 fr.

TROISIÈME LOT

Neuf ares douze centiares de vigne, sis aux Terrages ou les Argiles-de-Salvert, joignant au nord Antoine Reuiller, du midi Edmond Loissillon, du levant Jean Aubineau et Louis Charbonneau, du couchant la route de Moncontour à Saumur.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

QUATRIÈME LOT

Six ares quatre-vingt-dix-sept centiares de pré, à la Maresche, joignant du levant le Chenal et Richer, du couchant Antoine Reuiller, du midi Guespin et Levêque, du nord Joseph Bigot.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 fr.

CINQUIÈME LOT

Vingt-deux ares de terre, au Bois-Buet, joignant au midi Bigot, fossé mitoyen entre, au levant le chemin de Saint-Léger au Gué-du-Ris.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 fr.

SIXIÈME LOT

Une MAISON, sise à la Grande-Girouardière, composée de : une chambre à cheminée, un grenier au-dessus, une grande grange à côté, et, par un retour d'équerre, deux écuries contiguës, grenier au-dessus. Le tout couvert en tuiles. Un puits, une cour de la contenance de vingt-trois ares soixante-quinze centiares, un passage de quatre mètres de largeur pour parvenir de la grande rue à la maison. Le tout joignant au nord Louis Neveu, mur entre-deux dépendant en entier de ladite maison, du levant Augustin Roger et autres, au couchant la maison d'école, mur entre-deux mitoyen, au midi Louis Guérin et Louis Vergniault.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800 fr.

II. - COMMUNE D'ÉPIEDS

Arrondissement de Saumur

SEPTIÈME LOT

Trente-sept ares quarante-sept centiares de terre, sis au Veau, joignant au nord Beduit, au midi Antoine Reuiller, cette parcelle est traversée au couchant par le chemin de Veau.

Sur la mise à prix de deux cent vingt francs, ci..... 220 fr.

HUITIÈME LOT

Seize ares trente-quatre centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Antoine Reuiller, au midi Louis Vergniault.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

NEUVIÈME LOT

Vingt-neuf ares soixante-dix centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Joseph Reuiller et autres, au midi Antoine Reuiller, au levant le fossé de requête.

Sur la mise à prix de cent quatre-vingts francs, ci..... 180 fr.

DIXIÈME LOT

Dix ares douze centiares de terre, audit lieu, joignant au nord Henri Jousselin, au midi et au couchant Reuiller.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci..... 60 fr.

Les frais de poursuite seront payés par les adjudicataires en déduction de leurs prix d'acquisition.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1^o A M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e CH. GALLET, avoué poursuivant ;

3^o A M^e MORILLON DU BELLAY, avoué du saisi.

Fait et rédigé le présent original par l'avoué poursuivant, soussigné, pour être inséré au journal.

Loudun, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé :

CHARLES GALLET.

Enregistré à Loudun, le
mil huit cent quatre-vingt-onze,
folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : MAILLARD.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1891, à midi,

DEUX

MORCEAUX DE PRÉ

Situés à Saint-Lambert-des-Lèves, lieu de la prairie de Sechet ou pré des Roches, cadastrés sous le n^o 64 de la section B, séparés par le chemin de fer de l'Etat, contenant ensemble 77 ares 25 centiares.

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE

L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis,
Saumur

BAGUES

Médico-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces pour leur composition spéciale contre les *Migraines, Rhumatismes, Affections névralgiques, Crampes, Intoxications métalliques*, etc.

Bague simple et double courant similor, bague planche, double courant, plaque argent, forte.

Solidité - PRIX : 3 FRANCS - Garantie

Se méfier des contrefaçons.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (751)

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine	
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute de Strasbourg, 1/2 k.	0.20
Brie (véritable)..... 1/2 kil.	1.40	Poitrine fumée.....	1.60
Gruyère extra.....	0.90	Jambon désossé, roulé..	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisses fumées de	
Port salut.....	1.50	— Strasbourg.....	0.15
Roquefort.....	1.60	Pâtés de Foie gras truffés	
Chester.....	1.90	de Strasbourg et de Ruffec	
Hollandaise.....	1.20	la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.	

PÂTÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES

la terrine 2.75 et 5 fr.

Baisse de Prix sur les Cafés, Grillé bonne qualité 2.50 le 1/2 kil.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Maire de Saumur

1891

Maire